

EXPRESS A.G.D. VERCHÈRES INC.
125 MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE
VERCHÈRES QC J0L 2R0

Date (Année-Mois-Jour)

2026-03-24

Numéro d'identification

40350647

Période couverte

Du 2024-03-08 au 2026-03-07

Le relevé des avis de non-conformité (ANC) liés à la mise en circulation ou à l'exploitation d'un véhicule lourd comprend les ANC remis lors d'interventions sur route ou en entreprise par Contrôle routier Québec. Ces ANC ont pour but d'informer les propriétaires et exploitants de véhicules lourds (PEVL) afin de leur permettre de mieux respecter leurs obligations en tant qu'utilisateurs de véhicules lourds. Ils ne sont pas considérés dans l'évaluation du comportement du PEVL et ne figurent pas à son dossier. Ils sont pondérés à titre informatif, comme si un constat d'infraction ou un rapport d'infraction général avait été plutôt délivré. Les points associés à ces avis sont comptabilisés et additionnés à ceux des événements inscrits dans l'État de dossier du comportement du propriétaire et exploitant de véhicules lourds (PEVL) pour donner un portrait de l'évaluation si ces avis avaient été considérés.

1. Évaluation continue du PEVL incluant les avis de non-conformité

	Nombre d'ANC	Nombre de points				Total	Seuil à ne pas atteindre
		Total figurant à l'état de dossier	Pour les ANC	Supplémentaires de répétition ¹			
Évaluation du propriétaire							
Sécurité des véhicules (voir section 3)	0	4,5	0	0	4,5(3 %)	129	
Évaluation de l'exploitant							
Règles de circulation (voir section 4)	0	0	0	0	0(0 %)	101	
Utilisation d'un véhicule lourd (voir section 5)	0	6	0	0	6(9 %)	63	
Charges et dimensions (voir section 6)	0	0	0	0	0(0 %)	37	
Implication dans les accidents	S.O	1	S.O	S.O	1(3 %)	32	
Comportement global de l'exploitant ²	0	7	0	0	7(6 %)	114	

1. Selon les informations relatives à votre parc de véhicules, le nombre d'événements de même nature (ANC et infractions combinés) à ne pas dépasser est de 11 pour le volet propriétaire et de 6 pour le volet exploitant. Si ce nombre est dépassé, des points supplémentaires équivalant à 20 % du seuil de points à ne pas atteindre pour la zone de comportement concernée sont ajoutés. Toutefois, si des points supplémentaires de répétition sont déjà présents à l'état de dossier, aucun point ne sera ajouté au relevé des ANC.

2. Le nombre de points de répétition pour la zone de comportement global de l'exploitant est égal à 20 % du seuil de points à ne pas atteindre si des points supplémentaires de répétition figurent dans l'une des zones de comportement de l'exploitant.

2. Résultats des contrôles en entreprise incluant les avis de non-conformité

Aucun événement à signaler.

3. Sécurité des véhicules

Aucun événement à signaler.

4. Règles de circulation

Aucun événement à signaler.

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

Express A.G.D. Verchères Inc.

Date (Année-Mois-Jour)

2026-03-24

Numéro d'identification

40350647

4. Règles de circulation (suite)

5. Utilisation d'un véhicule lourd

Aucun événement à signaler.

6. Charges et dimensions

Aucun événement à signaler.

7. Contrôle en entreprise

Aucun événement à signaler.

Pour tout renseignement relatif à votre *État de dossier du comportement du propriétaire ou de l'exploitant de véhicules lourds (PEVL)*, vous pouvez communiquer avec la Société.

Adresse postale : **Direction des politiques, de la performance et des relations avec le milieu**

Société de l'assurance automobile du Québec

Édifice Jean-Lesage

333, boulevard Jean-Lesage, E-4-32

Case postale 19600, succursale Terminus

Québec (Québec) G1K 8J6

Sans frais : 1 800 554-4814 (Québec, Canada, États-Unis)

Télécopieur : 418 643-1896

Courriel : courrier@saaq.gouv.qc.ca
